



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E de L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois avril deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 31 mars 2014

Présents : mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, ZOURDOS et messieurs ABELOT, JOSSELIN, PELIN, COURTINE, MEPLAIN, MESTAYER, AUGIER.

Nombre de conseillers municipaux : 11

Secrétaire de séance : madame Bernadette DUVERGER

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter trois questions portant sur

- délégations du Maire,
- délégations de pouvoirs et signatures aux adjoints
- redonner à la Mairie son statut républicain : voter et se marier à la Mairie.

A l'unanimité, les membres du conseil **ACCEPTENT** l'ajout desdits sujets à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DELEGATIONS DU MAIRE

Madame le Maire signale à l'assemblée que,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, par délégation du conseil municipal, le Maire peut, en outre, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excluant pas douze ans ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- de passer les contrats d'assurance ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Après lecture de l'article L.2122-22 et délibéré, le conseil municipal **DONNE** délégation à Madame le MAIRE.

DELEGATIONS DE POUVOIRS ET SIGNATURES AUX ADJOINTS

Madame le Maire considère que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux 2 adjoints.

A compter du 04 mars 2014 Messieurs Michel BELOT et Olivier JOSSELIN sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants :

- décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excluant pas douze ans ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents : la signature par Messieurs Michel BELOT ou Olivier JOSSELIN des pièces et actes prévus dans les délégations fixés ci-dessus, devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

A l'unanimité, les membres du conseil **ACCEPTENT** les délégations ainsi que les délégations de signatures à Messieurs BELOT et JOSSELIN.

REDONNER A LA MAIRIE SON STATUT REPUBLICAIN : VOTER ET SE MARIER A LA MAIRIE

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de redonner son statut républicain à la mairie en y rétablissant le bureau de vote pour les prochaines élections ainsi que le lieu de célébration du mariage civil.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** les deux propositions à savoir, voter et se marier à la Mairie de Loddes.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

DELEGUES

SIVOM	2 TITULAIRES :	- Marie-France AUGIER - Bernadette DUVERGER
	2 SUPPLEANTS :	- Olivier JOSSELIN - Jean MEPLAIN
COMCOM	1 TITULAIRE :	- Marie-France AUGIER
	1 SUPPLEANT :	- Michel BELOT
COMCOM	1 élu référent accueil nouvelles populations :	- Michel BELOT
SIVOS	2 TITULAIRES :	- Marie-France AUGIER - Michel BELOT
	1 SUPPLEANT :	- Jean-Marc MESTAYER
SDE 03	1 TITULAIRE :	- Olivier JOSSELIN
	1 SUPPLEANT :	- Marie-France AUGIER
CENTRE SOCIAL	1 TITULAIRE :	- Bernadette DUVERGER
FOURRIERE GUEGNON	1 TITULAIRE :	- Bernard PELIN
	1 SUPPLEANT :	- Olivier JOSSELIN
CORRESPONDANT ARMEE	1	- Alain COURTINE

DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

- **APPEL D'OFFRE :**
 - titulaires : Marie-France AUGIER, Jean MEPLAIN, Alban AUGIER, Bernadette DUVERGER
 - suppléants : Danièle POIVEY, Frédérique ZOURDOS

- **BATIMENTS :**
 - titulaires : Olivier JOSSELIN, Jean-Marc MESTAYER
 - suppléants : Alain COURTINE, Danièle POIVEY

- **CHEMINS :**
 - titulaires : Alban AUGIER, Michel BELOT
 - suppléants : Jean MEPLAIN, Alain COURTINE

- **MATERIEL :**
 - titulaires : Alain COURTINE, Alban AUGIER
 - suppléants : Bernard PELIN, Olivier JOSSELIN

- **PERSONNEL :**
 - titulaires : Marie-France AUGIER, Michel BELOT
 - suppléants : Alban AUGIER, Bernard PELIN

- **FINANCES :**
 - titulaires : Jean MEPLAIN, Marie-France AUGIER
 - suppléants : Bernadette DUVERGER, Bernard PELIN

- **INFO MUNICIPALES :**
 - titulaires : Frédérique ZOURDOS, Olivier JOSSELIN ;
 - suppléants : Jean-Marc MESTAYER, Marie-France AUGIER

- **RESPONSABLES SALLES :**
 - titulaire : Jean-Marc MESTAYER ;
 - suppléant : Bernadette DUVERGER

CONSTITUTION DU C.C.A.S. :

5 membres du conseil municipal :

- Marie-France AUGIER
- Danièle POIVEY
- Bernadette DUVERGER
- Michel BELOT
- Jean-Marc MESTAYER

MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DU SECRETAIRE DE MAIRIE ET DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose de modifier les horaires de travail du secrétaire, avec son accord.

Il est proposé de mettre fin aux 2 heures de travail le samedi matin n'entraînant aucun accueil du public depuis plusieurs mois. Ces 2 heures sont proposées le lundi matin mais sans ouverture au public.

Les nouveaux horaires hebdomadaires du secrétaire sont :

* LUNDI 9H-12H / 14H-18H (au lieu de 13H-18H)

- * MERCREDI 8H-13H
- * VENDREDI 9H-12 / 14H-18H

Par ailleurs, les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie au public sont :

- * LUNDI 14H-18H
- * MERCREDI 8H-12H
- * VENDREDI 14H-18H

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** les modifications des horaires de travail du secrétaire ainsi que les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie au public.

ANNULATION DES ARRETES MUNICIPAUX MODIFIANT LA LIMITATION DE VITESSE DANS LA COMMUNE

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'annuler les arrêtés de circulation n°2014/001 et n°2014/002 pris le 15 janvier 2014 et limitant la vitesse à 30 km/h dans le bourg et à 45 km/h sur la RD 264.

Après discussion, les membres du Conseil, à l'unanimité, **DEMANDENT** l'annulation des arrêtés n° 2014/001 et 2014/002 et **CHARGENT** madame le Maire de prendre un arrêté d'annulation concernant les arrêtés n°2014/001 et 2014/002.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE MADAME LE MAIRE D'UNE RENCONTRE AVEC LE CHEF DE POSTE DE LA TRESORERIE :

Afin d'expliquer le budget aux nouveaux élus, une rencontre est prévue avec le trésorier le jeudi 24 avril 2014.

MANIFESTATION INSPECTION ACADEMIQUE POUR LE MAINTIEN D'UNE CLASSE DE 6EME AU COLLEGE DE LE DONJON

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a participé à une manifestation devant l'inspection académique ce jour à Yzeure pour le collectif de défense du collège contre la suppression d'une classe de 6^{ème}. Un espoir subsiste pour le maintien de cette classe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LODDES

Madame ZOURDOS informe l'assemblée de la prochaine création du site internet de la commune de Loddes qui sera alimenté par nos soins mais réalisé par la communauté de communes.

MISE A DISPOSITION DE LA BENNE A DECHETS VERTS :

Monsieur Michel BELOT indique au Conseil qu'une benne à déchets verts sera prochainement installée dans la commune, sur divers lieux et selon un calendrier qui paraîtra prochainement.

INVENTAIRE MATERIEL :

Messieurs AUGIER Alban, BELOT Michel et JOSSELIN Olivier informent avoir fait l'inventaire du matériel en présence de l'employé communal et avoir constaté que celui-ci ne possède pas de tondeuse malgré l'étendue de terrains à entretenir. Monsieur Olivier JOSSELIN offre une tondeuse pour pallier à ce manque. Ils constatent également que la balayeuse de la commune est désormais inutilisable en raison d'une extrême usure et d'un manque d'entretien flagrant. L'utilisation communale étant exceptionnelle, la location n'ayant rapporté que 40 euros, ils s'interrogent quant aux raisons de cette dégradation.

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS :

L'équipe élue ayant constitué un pécule pour ses frais de campagne et en l'absence d'un second tour, décide à l'unanimité, d'utiliser cet argent pour offrir le pot de l'amitié à tous les habitants de notre commune, pour remercier les électeurs et rassembler. Ce moment convivial est prévu le dimanche 27 avril à 11 heures à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant terminé, madame le Maire clôture la séance à 23h00.